

Version Française

**Applications ferroviaires - Protection contre les incendies dans
les véhicules ferroviaires - Partie 6: Systèmes de gestion et de
contrôle des incendies**

Bahnwendungen - Brandschutz in Schienenfahrzeugen -
Teil 6: Brandmelde- und Brandbekämpfungseinrichtungen
und begleitende Brandschutzmaßnahmen

Railway applications - Fire protection on railway vehicles -
Part 6: Fire control and management systems

La présente Spécification technique (CEN/TS) a été adoptée par le CEN le 8 juin 2008 pour application provisoire.

La période de validité de cette CEN/TS est limitée initialement à trois ans. Après deux ans, les membres du CEN/CENELEC seront invités à soumettre leurs commentaires, en particulier sur l'éventualité de la conversion de la CEN/TS en Norme européenne.

Il est demandé aux membres du CEN et du CENELEC d'annoncer l'existence de cette CEN/TS de la même façon que pour une EN et de rendre cette CEN/TS rapidement disponible. Il est admis de maintenir (en parallèle avec la CEN/TS) des normes nationales en contradiction avec la CEN/TS en application jusqu'à la décision finale de conversion possible de la CEN/TS en EN.

Les membres du CEN et du CENELEC sont respectivement les organismes nationaux de normalisation et les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



Centre de Gestion du CEN:
Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Secrétariat Central du CENELEC:
Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles